

OCTOBRE 2015

RAINFOREST
FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

LA MÉTHODOLOGIE DE Mapping For Rights

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA
CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE
DANS LE BASSIN DU CONGO

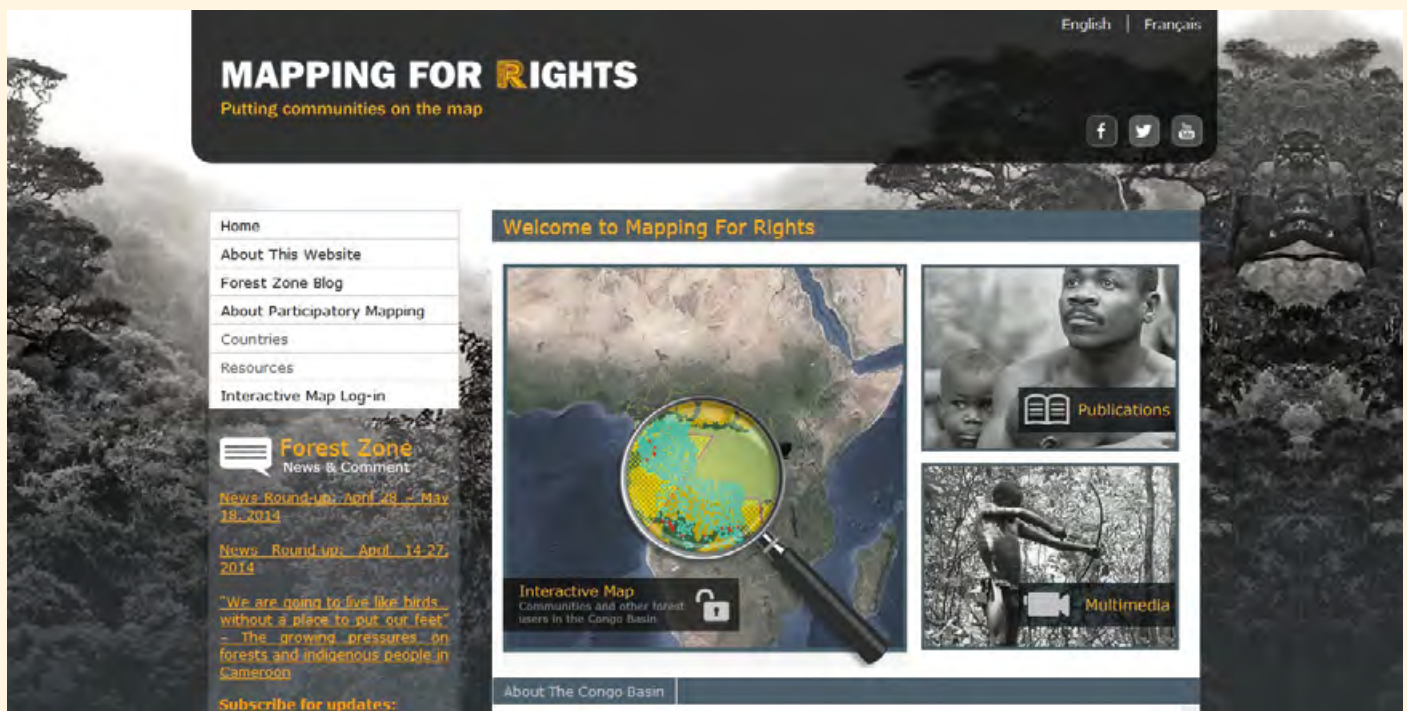
CRÉDITS PHOTOS: Maison de l'enfant et de la femme pygmées (MEFP), Centre d'accompagnement de la population pour le développement du Mai-Ndombe (CADEM), Groupe d'action pour sauver l'Homme et son environnement (GASHE), Réseau ressources naturelles (RRN), The Rainforest Foundation UK (RFUK).

 Imprimé sur du papier 100% recycle post-consommation

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	2
1.1	CONTEXTE - LE BASSIN DU CONGO	2
1.2	MappingForRights: UNE APPROACHE À PLUSIEURS FACETTES	3
1.3	DES PRATIQUES CARTOGRAPHIQUES EN CONSTANTE ÉVOLUTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS	4
1.4	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MappingForRights	5
1.5	DONNÉES COLLECTÉES LORS DU PROCESSUS CARTOGRAPHIQUE	6
1.6	RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MAPPINGFORRIGHTS	7
1.7	TRAVAILLER AVEC DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS	9
1.8	À PROPOS DES RESSOURCES UTILISÉES PAR LES COMMUNAUTÉS	12
2	LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MAPPINGFORRIGHTS	13
	ÉTAPE 1: IDENTIFICATION ET INFORMATION	15
	ÉTAPE 2: PROSPECTION	17
	ÉTAPE 3: FORMATION DES CARTOGRAPHES COMMUNAUTAIRES	22
	ÉTAPE 4: COLLECTE DES DONNÉES	23
	ÉTAPE 5: TRANSFERT DES DONNÉES ET VÉRIFICATION	25
	ÉTAPE 6: RÉALISATION D'UN PREMIER JET COMPLET DE LA CARTE COMMUNAUTAIRE	26
	ÉTAPE 7: VALIDATION	27
	ÉTAPE 8: ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS DANS L'UTILISATION DE LEURS CARTES	30
3	CONCLUSION - DÉVELOPPEMENTS EN COURS ET À VENIR	32

1. INTRODUCTION



MappingForRights (La cartographie pour les droits) est une nouvelle approche de cartographie participative (ou « communautaire »). Elle a été élaborée par la Rainforest Foundation UK (RFUK) après près de quinze années d'expérience passées à accompagner les communautés autochtones et traditionnelles de la forêt équatoriale du bassin du Congo dans leur quête visant à faire respecter leurs droits sur la terre et leurs modes de vie.

L'approche décrite dans ce guide résulte d'une collaboration avec les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires, les organismes gouvernementaux et les institutions universitaires spécialisées. Elle vise à permettre aux communautés de mieux « s'approprier » le processus cartographique, et de développer leurs capacités à défendre leurs droits aux terres coutumières.

1.1 CONTEXTE - LE BASSIN DU CONGO

Seconde en taille après l'Amazonie, la forêt tropicale du bassin du Congo totalise plus de 180 millions d'hectares et s'étend sur la République démocratique du Congo (RDC), la majorité de la République du Congo (RC), le sud du Cameroun, le sud de la République centrafricaine (RCA), le Gabon et la Guinée équatoriale. Cette vaste étendue est un régulateur essentiel du climat de la région, un puit de carbone d'importance mondiale et une réserve majeure de biodiversité.

Le bassin du Congo serait habité par l'Homme depuis plus de 50 000 ans et abrite aujourd'hui plus de 50 millions d'habitants, qui dépendent de la forêt pour vivre. Cette population comprend environ 700 000 chasseurs-cueilleurs autochtones, dont beaucoup mènent encore une vie semi-nomade.

La forêt est une ressource vitale pour les populations locales. Elle leur apporte nourriture, eau, abri et remèdes médicinaux, et constitue

un élément essentiel de leur culture et leur vie spirituelle. Malheureusement, ces peuples sont parmi les plus pauvres et marginalisés d'Afrique. La plupart des communautés locales et des peuples autochtones ont aujourd'hui un accès limité aux services de base et, surtout, aux terres et ressources forestières qu'ils occupent et utilisent traditionnellement.

En général, la législation des pays du bassin du Congo attribue à l'État la propriété sur les terres

forestières. Les peuples autochtones et les communautés locales n'ont pratiquement aucun contrôle formel ou légalement reconnu des terres qu'ils occupent traditionnellement, même s'ils bénéficient en général d'un droit d'usage des terres. À l'heure actuelle, la forêt a en grande partie été attribuée à l'exploitation forestière, l'agriculture industrielle et les concessions minières, ou est réservée à la conservation de la nature.

Diverses expériences prouvent que garantir le droit des communautés à la terre et aux ressources est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la pauvreté, préserver la biodiversité, réduire la déforestation et diminuer les effets néfastes du changement climatique. Ainsi, la clarification des droits fonciers est de plus en plus reconnue comme la pierre angulaire d'une bonne gouvernance forestière, ainsi qu'un investissement responsable.

Les informations géographiques générées par la cartographie participative pilotée par la Rainforest Foundation UK et d'autres organisations dans le bassin du Congo sont référencées sur une plate-forme en ligne (www.MappingForRights.org) pour faciliter l'accès à un ensemble d'informations concernant l'occupation et l'utilisation coutumières des terres et ressources par les communautés forestières. La visualisation de ces données aidera aussi les décideurs, le secteur privé et la communauté internationale à entreprendre les démarches essentielles vers des réformes appropriées, et le développement de programmes contribuant à garantir les droits des communautés locales.

1.2 MAPPINGFORRIGHTS: UNE APPROCHE À PLUSIEURS FACETTES DE LA CARTOGRAPHIE

MappingForRights s'appuie sur les méthodes de cartographie participative, appellation générale qui définit un ensemble d'approches et de techniques qui combinent des outils cartographiques modernes avec des méthodes participatives (entretiens semi-directifs, diagrammes, visualisations) pour représenter la connaissance spatiale des communautés locales. L'ensemble repose sur les principes suivant lesquels les habitants locaux ont une connaissance approfondie de leur environnement et qu'ils peuvent l'exprimer dans un cadre géographique reconnu par tous.

Les cartes participatives représentent souvent des données sociales et culturelles particulières propres au paysage. Elles comprennent des informations souvent omises des cartes officielles, comme la délimitation des terres coutumières, les pratiques de gestion traditionnelles des ressources, et les sites sacrés, etc.

Cette approche combine des techniques de cartographie participative, de facilitation et d'accompagnement, avec l'application des nouvelles technologies disponibles. Cette combinaison d'outils, de conseils et de technologies permet aux communautés de définir des objectifs de plaidoyer que leurs cartes peuvent étayer. Les cartes sont conçues pour fournir un instantané de la réalité des communautés, notamment des informations sur leur histoire et leur situation socio-économique, et pour montrer leur occupation et leur utilisation de leurs terres traditionnelles.

La facilitation est un élément central de notre méthodologie, et l'application réussie de cette

approche repose sur la capacité des facilitateurs à encourager le partage des connaissances et des expériences locales. La facilitation lorsqu'elle est bien menée permet également que l'ensemble du processus une fois engagé soit piloté par la communauté.

La création de cartes participatives marque le début d'un processus de longue haleine, grâce auquel les communautés et les organisations qui les soutiennent utilisent les données recueillies pour plaider en faveur de la défense et la promotion des droits et intérêts des communautés. Les cartes encouragent également un meilleur processus décisionnel, et une gouvernance plus équitable et plus transparente des ressources naturelles.

En outre, les données du projet sont stockées de façon sécurisée sur supports papier et numérique, de sorte qu'elles peuvent être réutilisées et mises à jour.

LA FACILITATION PERMET :

- Engager les discussions au sein d'un village en vue de sélectionner des cartographes communautaires
- Des échanges et négociations entre une communauté, des représentants gouvernementaux et des acteurs externes ayant des intérêts dans les terres ou les ressources communautaires (tels qu'une organisation de conservation responsable de la gestion d'une aire protégée située sur les terres communautaires traditionnelles, ou le gestionnaire d'une concession forestière, par exemple)
- Assurer la modération du débat entre deux ou plusieurs communautés voisines, concernant des litiges sur les droits d'utilisation des terres et/ou des ressources.

1.3 DES PRATIQUES CARTOGRAPHIQUES EN CONSTANTE ÉVOLUTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS

Les difficultés auxquelles les communautés forestières sont confrontées ne cessent d'augmenter ; RFUK suit ainsi constamment les innovations technologiques et pratiques permettant d'innover et de répondre aux difficultés et aux besoins des communautés que nous soutenons.

D'abord, l'approche a consisté à produire des esquisses de cartes communautaires dont le contenu était ensuite transféré sur les fonds de cartes topographiques en se repérant à partir des cours d'eau et des routes. Ensuite, l'introduction du GPS a permis progressivement de produire des cartes géo référencées. Pour promouvoir la participation active de toutes les couches des communautés, à toutes les étapes de la production et de l'utilisation de la carte, nous avons travaillé à développer au cours de ces dernières années une application de collecte de données par les communautés, incluant des icônes facilement compréhensibles par tous, qui fonctionne sur des tablettes et des smartphones. Cela nous a aussi permis de développer d'autres applications qui permettent aux communautés de suivre les activités des acteurs extérieurs dans leurs espaces traditionnels en vue d'assurer que la gestion et l'exploitation des ressources se fasse de manière durable.



1.4 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MappingForRights

La méthodologie de cartographie MappingForRights se caractérise par:

- La cartographie de l'utilisation des ressources et la tenure des terres coutumières. Les exercices de cartographie permettent de localiser et de représenter l'utilisation des ressources par les communautés et, là où des systèmes traditionnels de gestion des terres existent, nous aidons également les communautés à les cartographier.
- Une approche décentralisée de la cartographie. Les équipes de terrain sont constituées de techniciens SIG (Systèmes d'information géographique) et de facilitateurs cartographes, équipés de laboratoires de cartographie mobiles qui leur permettent de réaliser la totalité du processus cartographique au niveau du village et sans interruption majeure.

CETTE APPROCHE PERMET:

- Un soutien continu aux communautés autochtones et locales pour définir et mettre en œuvre leurs objectifs de plaidoyer au cours du processus de cartographie.
- Une participation renforcée et souvent ciblée de tous les groupes d'une communauté, y compris les groupes marginalisés tels que les femmes et les populations autochtones, et la possibilité pour eux de contrôler et orienter le processus.
- Un travail auprès des villages très isolés et difficiles d'accès depuis les capitales ou les villes de provinces.
- La réduction des coûts de réalisation du processus de cartographie. Selon nos calculs, elle permet la réduction d'au moins de moitié des coûts par hectare des travaux de cartographie par rapport aux approches précédentes.
- Une gestion du temps plus efficace car les équipes de terrain travaillent sur place dans les villages. Dans les projets actuels, les équipes de terrain passent en moyenne 20 jours par mois dans les communautés et quelques jours dans les bureaux des ONG locales partenaires pour les tâches administratives et le traitement de données.
- La cartographie des terres sur lesquelles les communautés ont un droit coutumier (dans les cas où des droits fonciers coutumiers existent).
- La collecte de données sociales, économiques et historiques clés pour documenter les conditions spécifiques dans lesquelles vivent les communautés, et souligner leurs besoins et leurs difficultés.
- Le développement d'applications d'utilisation libre:
 - L'utilisation de tablettes (ou smartphones) GPS équipées d'applications permettant la collecte des données cartographiques, qui utilisent des symboles créés avec les communautés, afin que tous participent, y compris les personnes non alphabétisées.
 - La possibilité de télécharger des données en temps quasi-réel (selon la couverture internet disponible) directement sur la plate-forme en ligne MappingForRights.org.
 - L'utilisation d'ordinateurs, de matériels électroniques et audiovisuels (appareil photo, projecteur, imprimante, etc.) adaptés aux zones tropicales.

1.5 DONNÉES COLLECTÉES LORS DU PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE

La collecte des données communautaires utiles à la production des cartes communautaires se concentre sur huit paramètres principaux, notamment les caractéristiques générales du village, la situation socio-économique des communautés et le régime foncier coutumier. Les données sont représentées sur une carte, ou autre support, par un point localisant un objet ou une activité, une aire représentant une zone (le territoire d'un clan, par exemple) ou par un descriptif supplémentaire.

PARAMÈTRE	ATTRIBUTS	DONNÉES	TYPE (POINT, POLYGONE, LIGNE, DESCRIPTIF)
VILLAGE		Nom, localisation, altitude, date de la collecte, contacts, autres descriptions.	point et descriptif
	Caractéristiques de la population du village	Principales caractéristiques de la population : nombre total d'habitants, dont répartition homme-femme et nombre d'enfants, composition ethnique (répartition autochtones-bantous, par exemple), noms des clans, organisation traditionnelle, langues.	descriptif, chiffres
	Indicateurs socio-économiques et de développement	Nombre d'enfants à l'école primaire / secondaire, présence d'une pharmacie à moins de 5 km, présence d'un point d'eau potable, branchement au réseau électrique ou téléphonique, nombre de personnes ayant un emploi rémunéré.	point et descriptif, chiffre
	Difficultés	Liste des principaux problèmes rencontrés par les communautés dans l'accès et l'utilisation des terres et des ressources.	descriptif
	Acteurs externes	Noms des acteurs, description de l'activité principale (aire protégée, extraction forestière industrielle ou artisanale, extraction minière, plantation agro-industrielle, conflit hommes-animaux).	descriptif
ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE SUBSISTANCE (1)		Nom de l'activité, description (chasse, pêche, cueillette, agriculture, forêt communautaire, cimetière, site sacré, église, ruines), date de collecte des données, fréquence d'utilisation, étendue de la zone d'activité	point, polygone et descriptif
ENTITÉS NATURELLES		Nom de l'entité, description (cascade, rochers/falaises, savane, grotte), fréquence d'utilisation, autres villages associés.	point et polygone
ROUTES ET RIVIÈRES		Type (eau, terre), fréquence d'utilisation, autres villages associés.	point et polygone
RÉGIME FONCIER COUTUMIER (2)		Village, clan, pouvoirs décisionnels, systèmes de gestion des terres, présence d'acteurs extérieurs, difficultés liées à l'accès aux terres.	polygone et descriptif
INFRASTRUCTURE		Nom de l'infrastructure, type (terrain de sport, point d'eau, marché, magasin, entrepôt), année de construction, financement, appartenance (individu, village, État, acteurs privés), infrastructure fonctionnelle ou non.	point et descriptif
ÉDUCATION		Nom de l'école, type (primaire, secondaire), noms des villages qui la fréquentent, matériau de construction (briques, ciment, etc.), nombre de salles de classe, nombre d'élèves, nombre d'enseignants, difficultés rencontrées.	point et descriptif
SANTÉ		Nom de l'installation sanitaire, type (centre de santé, clinique, hôpital), noms des villages qui la fréquentent, matériau de construction (brique, ciment, etc.), nombre de lits, nombre de médecins, d'infirmières, nombre moyen de patients par an, difficultés rencontrées.	point et descriptif

Notes à propos de ce tableau:

(1) A propos des activités communautaires, culturelles et de subsistance: Les activités culturelles et de subsistance font partie des données enregistrées. Ce paramètre sert essentiellement à indiquer ou souligner le fait que les communautés sont actives dans un espace autour du point. Pour mieux évaluer l'espace utilisé par les communautés, une zone « tampon » (pouvant varier de 1 à 20 km) doit être considérée pour chaque point lors de l'analyse de la carte communautaire, afin d'avoir une vision claire des superficies utilisées par les communautés.

(2) A propos du régime foncier coutumier: Le régime foncier coutumier (tenure traditionnelle) est la relation existant entre les personnes, en tant qu'individu ou groupe, et leurs terres et ressources. Ce paramètre varie d'une région à une autre et d'un groupe de personnes à l'autre. En certains endroits, la façon dont les terres et ressources sont gérées suit des règles strictes connues et respectées par tous, alors qu'ailleurs, les règles peuvent être très flexibles. Notre travail de cartographie vise à présenter la situation précise pour chaque groupe de personnes spécifique, en rapport avec leur histoire et leurs coutumes.

1.6 RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MappingForRights

1.6.1 RESSOURCES

LES ÉQUIPES DE FACILITATION

L'équipe de facilitation est composée d'un technicien SIG et d'un facilitateur cartographe. Ils travaillent ensemble ou séparément, suivant le stade du processus, et ont des rôles clairement définis:

- Le technicien SIG coordonne toutes les activités du processus de cartographie et garantit la réussite de la collecte des données cartographiques et la réalisation des cartes communautaires géo-référencées.
- Le facilitateur cartographe organise la logistique des activités sur le terrain et aide le technicien SIG dans l'exécution des différentes étapes du processus en facilitant les exercices participatifs dans la communauté.

Les équipes de facilitation travaillent sous la supervision des ONG locales partenaires, qui apportent un soutien logistique, suivent leur travail et aident les communautés à utiliser les cartes, surtout pour la préparation et l'organisation des réunions et ateliers de présentation des cartes communautaires et autres activités de plaidoyer.

LES CARTOGRAPHES COMMUNAUTAIRES

Les cartographes communautaires sont choisis par leurs propres communautés avec l'appui des équipes de facilitation pour s'assurer qu'ils représentent le mieux possible les différentes composantes de la communauté, et les différents types de connaissances sur la propriété coutumière, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources communautaires.

Les cartographes communautaires jouent un rôle clé en veillant à ce que la carte communautaire soit représentée fidèlement, mais aussi que les autres membres de la communauté comprennent parfaitement la carte finale.

Lorsque la carte est prête, les cartographes communautaires et d'autres membres de la communauté sont ensuite formés sur la meilleure façon d'utiliser leurs cartes et toutes les données associées comme outils de plaidoyer.



1.6.2 COORDINATION LOCALE DES ONG



Un fois les cartes prêtes, les ONG locales sont chargées d'accompagner les communautés dans leur utilisation. Cela se fait par le biais de réunions communautaires, d'ateliers et de réunions publiques, pour débattre des questions soulevées par les cartes.

Les ONG locales peuvent fournir aux communautés les textes des lois pertinentes, mais aussi, des formations pour mener à bien le plaidoyer avec ou sans leur appui.

1.6.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

Chaque équipe de terrain est munie d'un laboratoire de cartographie mobile entièrement équipé, composé de :

- 8 à 10 tablettes (ou smartphones) GPS
- 2 motos avec casques et pièces détachées
- 2 ordinateurs portables de terrain
- 1 imprimante portable
- 1 vidéo projecteur portable
- 1 caméra vidéo semi-professionnelle
- 1 appareil photo
- 1 groupe électrogène portable de 2,5 kVA
- un équipement de terrain (tentes, sacs de couchage, sacs à dos, torches, bottes, vestes imperméables, etc.)
- des kits de formation (papiers de différentes tailles, crayons, crayons de couleur, reproductions de cartes officielles et

communautaires, et données officielles de cartographie)

- exemplaires des lois pertinentes relatives aux droits des communautés sur les terres et les ressources.

1.6.4 RESSOURCES FINANCIÈRES

Un soutien financier est nécessaire pour les frais de déplacement et de subsistance des équipes de cartographie dans la forêt. Les coûts réels dépendent du lieu d'activité, mais en RDC, par exemple, les équipes de terrain dépensent entre 780 et 930 \$ par village pour le travail préparatoire, la collecte des données et la réalisation d'une carte communautaire.

1.7 TRAVAILLER AVEC DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS

Dans le bassin du Congo, les situations de régime foncier coutumier varient énormément d'une région à l'autre, mais nous avons noté en général six configurations principales:

- Les communautés bantoues qui détiennent les droits coutumiers sur leurs terres, qu'elles gèrent et, de facto, « contrôlent » coutumièrement.
- Les communautés autochtones qui détiennent les droits coutumiers sur leur propre territoire forestier et qui collectent également des ressources en dehors de ce territoire.
- Les villages « mixtes » (bantous et autochtones) qui partagent le même territoire forestier, l'un d'eux possédant la propriété coutumière sur ce territoire.
- Les villages « installés de longue date » dont les occupants utilisent un territoire forestier qui, traditionnellement, est la propriété d'autres.
- Les villages (bantous, autochtones ou mixte) qui comprennent un nombre important d'immigrés récents.
- Les chapelets de villages ayant chacun leur territoire forestier propre, dont certaines parties se chevauchent.

Ces situations – ou leurs variations – sont identifiées par les facilitateurs cartographes au cours des travaux préliminaires, ce qui détermine l'organisation du travail de cartographie avec la communauté.

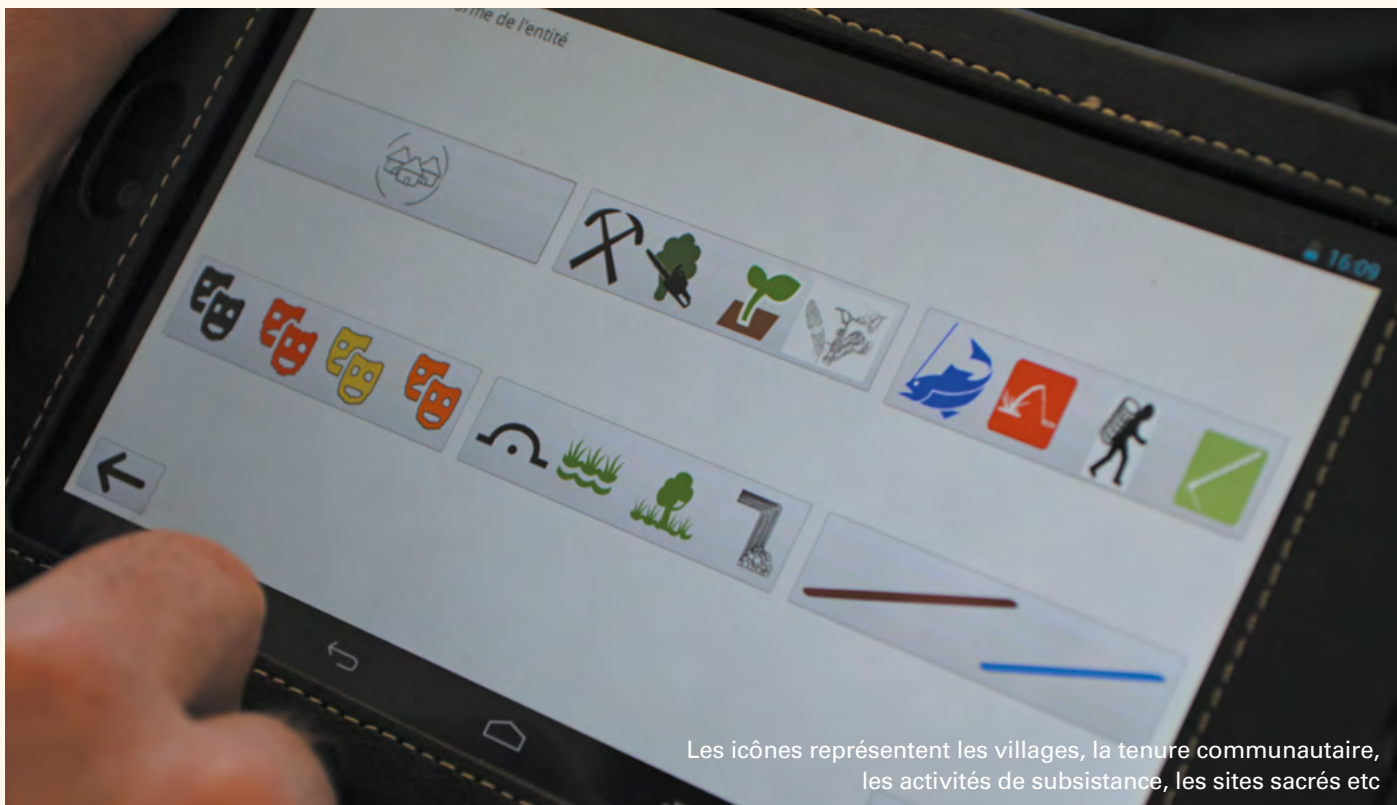
1.7.1 VILLAGES AUTOCHTONES QUI DÉTIENNENT LES DROITS COUTUMIERS SUR LEUR PROPRE TERRITOIRE FORESTIER

Lors du travail auprès des communautés forestières dans le bassin du Congo, RFUK et ses partenaires accordent une attention particulière aux peuples autochtones en raison de leur situation spécifique.

Les caractéristiques propres à l'occupation, l'utilisation et la gestion des zones forestières par les peuples autochtones se démarquent significativement de celles des autres communautés forestières, même si dans certaines régions, les groupes autochtones et bantous sont pareillement tributaires de la forêt pour leur mode de vie et leur développement.

Dans ces groupes de chasseurs-cueilleurs semi-nomades, ces caractéristiques s'expriment par:

- Une notion de territoire marquée par des activités traditionnelles saisonnières.
- Une utilisation parfois cyclique de zones plus vastes.
- Des périodes d'utilisation plus variées.
- Une utilisation des ressources plus diversifiée.
- Un rapport culturel particulier aux ressources forestières.
- Une utilisation saisonnière des ressources plus marquée.
- Des processus décisionnels souvent jugés plus égalitaires (ou moins autoritaires) variant parfois selon les circonstances (par exemple, le leader durant une partie de chasse ne sera pas la même personne qui représente la communauté à l'extérieur).



Les icônes représentent les villages, la tenure communautaire, les activités de subsistance, les sites sacrés etc

Les facilitateurs cartographes doivent veiller à ce que l'approche qu'ils prennent avec une communauté donnée soit adaptée aux besoins spécifiques de ce groupe. Par exemple, étant donné que les structures décisionnelles des communautés autochtones sont souvent plus égalitaires, s'accorder sur une décision nécessite parfois plus de temps qu'ailleurs. En outre, le processus doit prévenir l'exclusion et la discrimination des groupes marginalisés. Pour cela, les mesures possibles peuvent inclure :

- La mise à disposition d'un ou plusieurs traducteurs autochtones.
- L'adaptation des outils de recherche participative (par exemple, une marche en forêt avec un ou plusieurs membres de la communauté autochtone) pour saisir les différences en matière d'utilisation et de gestion des ressources, mais aussi les systèmes décisionnels et les relations autochtones-bantous, notamment concernant les droits coutumiers des différentes composantes de la communauté.
- Un séjour plus long auprès des communautés autochtones afin de comprendre leur utilisation et leur gestion de la forêt, et de les impliquer dans le processus de cartographie.

1.7.2 VILLAGES BANTOUS QUI DÉTIENNENT LES DROITS COUTUMIERS SUR LEURS TERRES, QU'ILS GÈRENT ET, DE FACTO, « CONTRÔLENT » COUTUMIÈREMENT

Une partie du bassin du Congo abrite de nombreuses communautés distinctes collectivement appelées communautés bantoues. Ce sont principalement des communautés agricoles, mais beaucoup d'entre elles dépendent largement des ressources forestières pour assurer leurs besoins quotidiens en nourriture, remèdes médicinaux, matériaux de construction, etc.

Ces communautés sont généralement structurées de façon plus formelle que les communautés autochtones, ce qui simplifie dans une certaine mesure le soutien à leur apporter lors du processus de cartographie.

1.7.3 VILLAGES « MIXTES » (BANTOUS ET AUTOCHTONES)

Le bassin du Congo comprend beaucoup de communautés dites « mixtes » généralement composées de bantous et de peuples autochtones, issues du contact et des échanges qui existent entre eux depuis des décennies. Ces villages partagent au moins en partie un même territoire forestier, dont l'une des deux entités est généralement considérée comme propriétaire coutumier. Ces villages se caractérisent par un ou plusieurs groupes qui, situés dans des endroits différents au sein de la même unité administrative¹, utilisent les mêmes ressources mais de façons différentes. Les activités des Bantous reposent davantage sur l'agriculture et l'élevage tandis que celles des peuples autochtones se concentrent principalement sur la chasse, la pêche et la cueillette.

Leurs interactions avec la forêt sont également très différentes. Pour être sûr qu'une carte communautaire représente fidèlement cette diversité, le facilitateur cartographe doit prévoir suffisamment de temps en vue d'organiser des réunions avec les deux groupes, pour recueillir des données précises sur l'occupation et l'utilisation des terres et des ressources, mais également pour s'assurer que chaque groupe dispose des moyens et du temps nécessaires pour cartographier et montrer son utilisation et sa gestion des terres et des ressources, ainsi que ses points de vue sur les problèmes qu'ils rencontrent dans l'utilisation des terres.

Cette précaution crée les conditions qui encouragent la libre expression des points de vue de chaque groupe, notamment concernant leurs droits sur les terres et les ressources forestières. Le risque existe toujours, lorsqu'une carte est réalisée par une communauté « mixte », qu'un groupe soit marginalisé, et que la carte ne représente que l'utilisation, la gestion et le point de vue du groupe dominant.

1.7.4 VILLAGES « INSTALLÉS DE LONGUE DATE » DONT LES OCCUPANTS UTILISENT UN TERRITOIRE FORESTIER QUI, TRADITIONNELLEMENT, EST DÉTENU PAR D'AUTRES

Dans le bassin du Congo, il existe des communautés qui habitent et utilisent des terres qui, en fait, sont la propriété coutumière d'autres communautés.

Cette situation s'observe dans les villages « créés » suite au déplacement d'une communauté de ses terres coutumières à l'époque coloniale, ou après l'attribution d'un permis d'exploitation forestière, le classement en aire protégée, l'installation d'une scierie, la création d'un marché le long d'une rivière, at etc.

Dans ces villages, les facilitateurs cartographes doivent s'assurer que tous les groupes concernés sont inclus dans le travail cartographique, par le biais de représentants dans l'équipe de cartographie, ou par des réunions spécifiques organisées avant, pendant et après la phase de réalisation de la carte.

Durant le processus de réalisation de la carte, les équipes aident à cartographier le territoire, tel qu'il est géré par le propriétaire coutumier, ainsi que l'usage fait de ce territoire par chacun des groupes qui l'habitent et l'utilisent.



¹ Au Cameroun, par exemple, presque toutes les communautés autochtones font partie d'une unité administrative locale appelée « village », et leur groupe d'habitations au sein de ce village est nommé « campement ».

1.7.5 VILLAGES QUI COMPRENNENT UN NOMBRE IMPORTANT D'IMMIGRÉS RÉCENTS

Il s'agit de villages majoritairement constitués de personnes qui n'interagissent pas beaucoup avec la forêt ou n'ont pas de lien coutumier à elle. Les habitants sont parfois des travailleurs temporaires des industries d'extraction. Ces groupes dépendent sur l'agriculture, l'élevage et parfois la chasse pour assurer leur alimentation, et dans certains cas, se tournent vers la forêt une fois qu'ils n'ont plus d'emploi. Outre le fait de s'assurer que les cartographes communautaires incluent bien, si possible, les activités de ces groupes, le facilitateur cartographe doit également organiser des réunions spécifiques avec eux, pour inclure leur utilisation des ressources dans la carte communautaire.

1.8 À PROPOS DES RESSOURCES UTILISÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

Dans le bassin du Congo, les ressources forestières se partagent généralement entre communautés voisines, même dans les zones où le régime foncier est tout à fait clair, à savoir où les propriétaires coutumiers et les délimitations entre les clans et communautés sont parfaitement connus. Les droits d'utilisation de différents groupes recouvrent souvent une même zone. Un système de « taxation » est souvent appliqué là où les ressources d'une terre coutumière sont exploitées par une communauté qui n'en est pas la propriétaire coutumière.

Ailleurs, comme dans certaines régions méridionales du Cameroun, les communautés ont tendance à utiliser leur forêt sans imposer de

frontières aux autres. Dès lors qu'une personne est considérée comme membre de ces communautés, toute activité dans la forêt est autorisée et gratuite.

Ceux qui ne sont pas membres de ces communautés et qui expriment leur intention d'utiliser une parcelle de forêt doivent, surtout s'ils veulent y faire de l'agriculture ou de l'élevage, en obtenir l'autorisation auprès du clan / groupe familial considéré comme propriétaire de l'espace.




2. LES ÉTAPES DE LA MÉTHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE MappingForRights

LE PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE SE DÉROULE EN HUIT ÉTAPES INTERDÉPENDANTES:



 ÉTAPE 1: IDENTIFICATION ET INFORMATION

 ÉTAPE 2: PROSPECTION

 ÉTAPE 3: FORMATION DES CARTOGAPHES COMMUNAUTAIRES

 ÉTAPE 4: COLLECTE DES DONNÉES POUR LA CARTE COMMUNAUTAIRE

 ÉTAPE 5: TRANSFERT DES DONNÉES ET VÉRIFICATION

 ÉTAPE 6: TRAITEMENT DES DONNÉES ET RÉALISATION DE LA CARTE COMMUNAUTAIRE

 ÉTAPE 7: VALIDATION DE LA CARTE COMMUNAUTAIRE

 ÉTAPE 8: ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS DANS L'UTILISATION DE LEURS CARTES

Les objectifs, processus, résultats principaux et produits attendus pour chaque étape sont décrits dans cette section. Les questions spécifiques qui doivent être prises en compte lors des exercices de cartographie sont également abordées dans des encadrés.



LE « CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE » (CLIP)

Garantir le droit au « consentement libre, informé et préalable » est un élément essentiel du travail de RFUK et ses partenaires. Avec le droit au CLIP, une communauté a le droit de donner ou de refuser son consentement à une activité proposée par des acteurs externes. Dans le contexte de la cartographie participative, l'éventail des activités possiblement soumise au CLIP va de la simple participation au projet de cartographie, à la publication de données spécifiques. Le CLIP implique également que les communautés aient l'occasion, à tout moment au cours du projet, d'apporter des modifications si cela leur semble opportun. Un consentement accordé en début de projet ne doit pas être considéré comme définitif. Certes, il doit être obtenu avant la conception ou la planification du projet, mais il doit rester d'actualité, autrement dit, les communautés doivent avoir le droit de revenir sur leur accord à mesure que le projet ou l'activité progresse, et l'obligation de les consulter demeure tout au long du projet ou de l'activité. Dans la mise en œuvre de projets de cartographie participative, les facilitateurs doivent :

- Permettre aux communautés d'exprimer leur consentement en leur exposant toutes les informations sur le projet, les résultats attendus et les conséquences souhaitées, pour que les communautés soient pleinement informées, d'une manière et dans une langue qu'elles comprennent facilement, des objectifs de la cartographie, et de la manière dont leurs cartes seront réalisées et pourront être utilisées.
- Veiller à ce que les communautés soient entièrement et fidèlement représentées lors des consultations.
- Donner aux communautés les possibilités adéquates de s'exprimer librement et sans pression. Autrement dit, il faut respecter le processus par lequel les communautés prennent leurs décisions traditionnellement, ainsi que le temps que ce processus décisionnel peut prendre.
- Vérifier l'accord des communautés à toutes les étapes du travail de cartographie.
- Rester flexible dans l'organisation du temps et de la logistique de travail afin de tenir compte des suggestions et des propositions de l'ensemble de la communauté.
- Se préparer à ne pas procéder au projet de cartographie si les communautés n'en ressentent pas la nécessité ou l'importance besoins et leurs intérêts.



ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION ET INFORMATION



OBJECTIFS :

- Identifier et localiser les villages ciblés.
- Réunir soigneusement les informations de base sur les communautés : population (nombre, origine ethnique etc.), présence d'exploitations industrielles des ressources naturelles, aires protégées, principales difficultés auxquelles les communautés sont confrontées pour accéder à la terre et aux ressources, infrastructures locales, accessibilité et logistique.
- Fournir aux communautés toutes les informations nécessaires conformément au CLIP pour leur participation au projet.

PROCESSUS :

- L'itinéraire pour se rendre dans les villages, les consulter et les présélectionner, doit être préparé à l'avance avec les cartes disponibles.
- Les équipes de facilitation utilisent des motos (ou une combinaison motos-voitures) pour se rendre dans tous les villages présélectionnés (dans certaines régions du bassin du Congo, les voitures n'atteignent pas tous les villages et campements éloignés). Suivant la superficie à couvrir, les équipes couvrent en moyenne trois villages par jour et cette mission préliminaire peut durer jusqu'à un mois.
- Les équipes présentent les objectifs du projet, la méthode de cartographie, un planning indicatif et toutes les informations nécessaires pour permettre à la communauté de décider de s'engager ou non dans le projet.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- Connaissance et expérience préalables de l'environnement des communautés.
- Un rapport décrivant les villages et leur contexte local, mettant en évidence les risques et avantages pour le projet de cartographie, identifiant les contraintes logistiques et proposant un plan pour la suite du processus.
- Cartes préliminaires des régions visitées (localisation des villages et campements, des routes, des rivières et de toute information indisponible sur les cartes officielles).

QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Bâtir une relation de confiance avec les communautés:

Gagner la confiance des communautés et de leurs représentants est une composante clé d'un projet cartographique réussi.

C'est un processus progressif qui suit une variété d'approches basées sur la situation locale. La confiance des communautés peut s'obtenir :

1. En leur donnant l'occasion de s'exprimer, notamment sur leurs attentes vis-à-vis des cartes, leurs questions et leurs préoccupations. Les facilitateurs écoutent les communautés et mettent au point les détails du processus de cartographie en conséquence, tout particulièrement lors des premières réunions.
2. En utilisant la langue dans laquelle la communauté est la plus à l'aise pour communiquer.
3. En veillant à ce que, pour les communautés mixtes bantoues-autochtones, les premières réunions soient menées conjointement. Des réunions séparées sont organisées plus tard dans le processus, pour que chaque groupe puisse s'exprimer librement, sachant que dans de nombreux cas, les peuples autochtones sont marginalisés ou victimes de discrimination.
4. En discutant et en se mettant d'accord avec la communauté sur la logistique (hébergement de l'équipe de cartographie, restauration des cartographes communautaires etc).



ÉTAPE 2 : PROSPECTION

La prospection consiste en la collecte d'informations pertinentes relatives aux communautés et aux ressources foncières et forestières. C'est un exercice qui se fait tout au long du processus cartographique et ne se limite pas au travail présenté à ce stade. Par exemple, pendant que les cartographes communautaires recueillent les données géo-référencées d'un territoire ciblé, les facilitateurs continuent à étudier et à recouper les informations recueillies avec les membres spécifiques de la communauté (notables, directeurs d'écoles et des centres de santé, communautaires, femmes etc).

OBJECTIFS:

- Obtenir le Consentement Libre, Informé et préalable (CLIP) des communautés.
- Recueillir les informations sur la communauté et sur sa situation relative à l'accès et l'utilisation des terres et des ressources forestières, et identifier avec la communauté les conditions nécessaires pour réussir le projet de cartographie.
- Définir les critères de sélection des cartographes communautaires.

PROCESSUS:

Après avoir obtenu le CLIP des communautés, un « diagnostic participatif » est effectué pour recueillir et vérifier les informations, notamment grâce à:

- Des échanges avec l'ensemble des groupes composant le village (leaders, femmes, etc).
- Des recherches permettant de retracer l'histoire du village (Voir fig.1).
- Des exercices participatifs tels que le diagramme de Venn qui montre quels sont les acteurs externes dans l'environnement de la communauté, et leurs relations à elle (Voir fig.2).
- Le calendrier saisonnier montrant les activités saisonnières, dont les activités forestières (Voir fig.3).
- L'arbre à problèmes récapitulant les problèmes tels que vécus par la communauté (Voir fig.4).



Dans le même temps, l'équipe de cartographie développe avec la communauté une planification des activités à réaliser et des outils simples permettant à la communauté de mettre en forme toutes ses connaissances et ses réclamations.

Une tâche importante, lors du diagnostic participatif, est de permettre la tenue de discussions et de réflexions collectives sur les utilisations possibles de la carte communautaire. En se reposant sur des exemples de cartographie participative dans le bassin du Congo, et des problèmes rencontrés par les communautés en matière d'accès, d'utilisation et de contrôle des terres et ressources coutumières, les facilitateurs aident la communauté à envisager les utilisations possibles des cartes participatives pour les aider à adresser leur besoins et leurs préoccupations.

FIG.1 PROFIL HISTORIQUE

L'historique du village permet de revenir sur les processus d'occupation de l'espace qui peuvent obéir à différents facteurs.

LES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LE PROFIL HISTORIQUE SONT :

- L'année de création du village et les raisons du choix de son emplacement.
- Les grands événements qui ont marqué la vie du village.
- L'évolution du village (création des puits d'eaux, nouveaux quartiers, électrification, premières élections, premiers acteurs extérieurs qui sont arrivés, etc).
- L'organisation sociale et les noms des chefs et notables qui ont marqué la vie du village et en quoi.

PROFIL HISTORIQUE DU VILLAGE BOKONA



1927
CREATION DU VILLAGE PAR
PHILEMON BOEME QUI
A DECOUVERT CE SITE
PENDANT SES RANDONNEES
DE CHASSE



1945
LE VILLAGE SE DEPLACE
PLUS LOIN DANS LA FORET



1960
FETE DE L'INDEPENDANCE



1970
EPIDEMIE DE CHOLERA



1985
ARRIVEE D'UN
EXPLOITANT FORESTIER

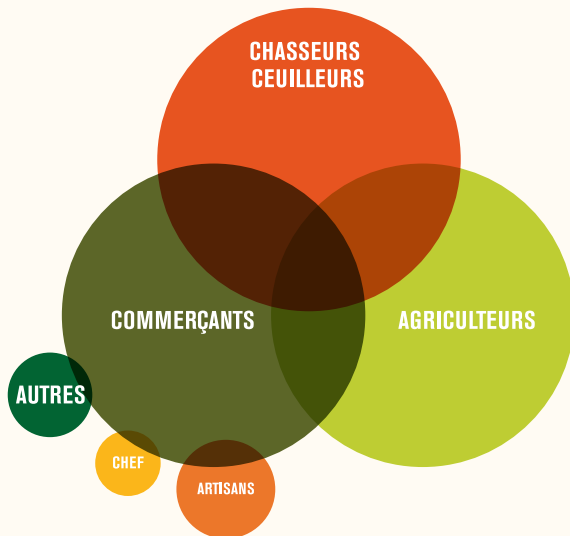
Il n'y a pas de durée précise pour la réalisation de ce travail. Tout dépend de la disponibilité des villageois, ce qui exige souplesse et adaptation de la part des facilitateurs. Les rencontres peuvent se tenir à l'aube sur la place du village, continuer dans les champs ou en forêt en journée, et se terminer lors de conversations le soir ou pendant le dîner. Le travail peut prendre de quelques jours à plus d'une semaine en fonction de la taille et de la composition du village et du niveau d'implication de la communauté.

Durant cette phase, il est important de s'assurer que toutes les composantes de la communauté soient impliquées (autorités coutumières, femmes, hommes, jeunes, différents groupes ethniques) et de prévoir suffisamment de temps pour travailler auprès de chacune d'entre elles.

À ce stade, il est parfois arrivé que des communautés ne souhaitent plus poursuivre le projet de cartographie. Cela peut se produire pour diverses raisons. Les communautés peuvent avoir perdu confiance dans les interventions des acteurs externes, ou bien accorder peu de valeur aux cartes. Dans cette

éventualité, les facilitateurs cartographes expliquent plus en détail la méthodologie et les résultats attendus du projet, et suggèrent de revenir au village ultérieurement et à la demande de la communauté. Souvent, les travaux cartographiques entrepris avec succès dans le voisinage peuvent avoir une influence positive en encourageant les communautés à participer, ou en les convainquant de la valeur des cartes.

FIG.2 DIAGRAMME DE VENN

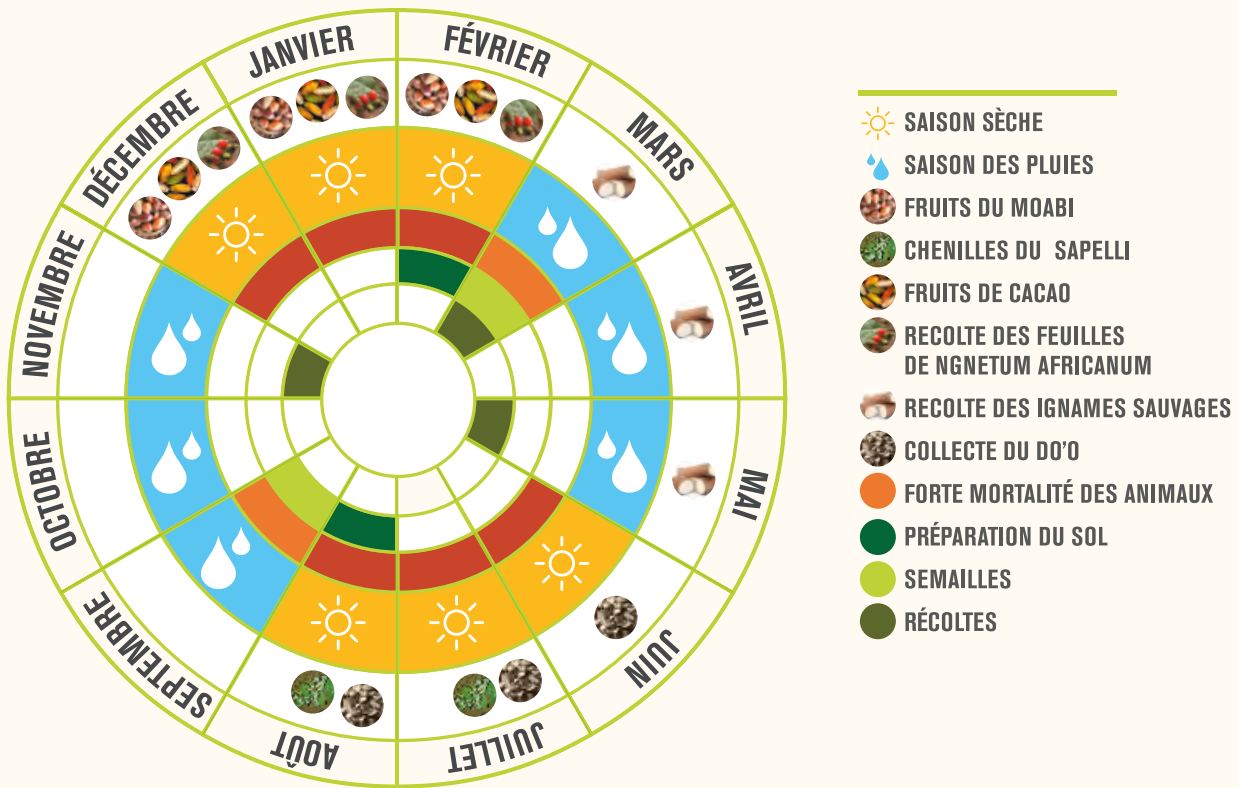


DANS LE CAS OÙ LA COMMUNAUTÉ A DONNÉ SON CONSENTEMENT, L'ÉQUIPE PEUT ENSUITE:

- Faire une présentation détaillée du projet suivie d'une séance de questions et réponses.
- Organiser des discussions sur les problèmes rencontrés par le village concernant l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources forestières, les divers acteurs impliqués, et toute action déjà initiée par le village en vue de permettre l'élaboration d'un plan progressif de plaidoyer en s'appuyant sur les ressources cartographiques.
- Expliquer aux communautés le fait que des partenaires les soutiennent aux niveaux national et international.
- Assurer la collecte des données socio-économiques (éducation, santé et infrastructures) et de toutes les données relatives à l'histoire et au contexte du village.

- Finir d'identifier les clans et groupes ethniques au sein des villages, leurs relations, et la répartition des droits de propriété entre eux. Par exemple, dans le cas de la RDC, cette tâche est réalisée quand les facilitateurs obtiennent des informations sur les détenteurs des droits (ceux qui détiennent les droits coutumiers sur la terre), les utilisateurs (ceux qui ont des droits sur les ressources), et qu'ils identifient les groupes d'immigrés.
 - Initier la collecte des données pour la carte communautaire en dessinant une carte communautaire au sol et transféré e sur papier (voir Étape 4).
 - Clarifier les attentes du projet, et celles de la communauté. Par exemple, il est important de souligner que le projet permettra de produire des cartes qui faciliteront des rencontres entre les représentants de la communautés et des autorités, mais qu'il revient à la communauté d'exposer ses problèmes et ses revendications.
 - Planifier les étapes du projet avec la communauté.
 - Définir les critères de sélection des cartographes communautaires. En général, suivant la taille du village et le nombre de clans, en moyenne de trois à six cartographes communautaires sont sélectionnés. Ils sont représentatifs des différents groupes ethniques et démographiques au sein de la communauté. Une communauté peut identifier plusieurs critères pour sélectionner les cartographes locaux, mais elles suivent en général quatre critères :
- Une bonne connaissance de l'histoire du village.
 - Une bonne connaissance des terres coutumières du village (ou des terres de chaque clan s'il y en a plusieurs dans un village).
 - Une bonne connaissance des activités forestières de la communauté et des chemins et pistes pour s'y rendre.
 - Une volonté de travailler pour le bien et l'intérêt de toute la communauté.

FIG.3 CALENDRIER SAISONNIER



RÉSULTATS ET PRODUITS:

- À l'issue de cette étape, l'équipe de facilitation et la communauté ont établi une entente commune sur l'environnement, la méthodologie et la planification du projet.
- La communauté comprend mieux le rôle de la carte communautaire dans une démarche de plaidoyer et elle prévoit la manière d'utiliser la carte dans le futur.
- Les facilitateurs établissent avec la communauté une liste de critères guidant la sélection des cartographes communautaires.
- Les facilitateurs organisent les données collectées sur leur ordinateur (notes, transcriptions des exercices au sol, photos, interviews filmés, etc.) et commencent à rédiger une monographie du village. Ce document présente le village, son histoire et les principales activités socio-économiques menées par les villageois. Il donne également un aperçu des principaux problèmes

et besoins des communautés concernant l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources forestières sur leur territoire coutumier, et fournit des idées et pistes pour construire une stratégie de plaidoyer communautaire (basée sur les cartes participatives).

À LA FIN DE LA PHASE DE PROSPECTION, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES:

- Toute la communauté est prête à participer à la réalisation de la carte communautaire (souvent, cela n'arrive que dans les communautés à population plutôt réduite).
- La communauté a défini les critères de sélection des cartographes communautaires et les ont choisis pour suivre la formation sur la production des cartes participatives.

FIG.4 ARBRE À PROBLÈMES



QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Implication des autorités locales:

Il est important de rencontrer les autorités locales au cours des premières visites de la communauté pour les informer du projet, des contributions potentielles aux processus liés à la gestion des terres et des ressources, et de la façon dont elles seront impliquées, en particulier dans le cadre des réunions et ateliers pour présenter les cartes communautaires et en discuter. Les autorités administratives et coutumières ayant des responsabilités spécifiques dans la gestion des terres (comme les « chefs de terre » en RDC) peuvent également être impliquées.

Communautés avec populations "immigrées":

Quand des "immigrés" sont présents dans la communauté, les relations sociales entre eux et les autres utilisateurs/propriétaires des terres tendent à être plus fragiles, vues les différences de perception que les deux groupes peuvent avoir des droits de chacun. Cela peut conduire à des conflits fonciers au niveau local.

Dans ces cas, le facilitateur détermine s'il y a des conflits réels ou latents entre les deux groupes. Il

travaille ensuite auprès de chaque groupe pour obtenir une représentation précise de leurs points de vue respectifs sur la répartition des droits dans le village, ainsi que l'utilisation des ressources par chaque groupe.

Dans le cas des villages où se trouvent des "immigrés", le facilitateur s'assure que les "immigrés" ne dominent pas les discussions au détriment des populations locales/autochtones, et pour ce faire, il doit envisager d'organiser au départ des réunions séparées, et ne mettre les deux groupes ensemble que s'il est confiant de mener à bien la rencontre.

En cas d'existence de conflits latents entre les propriétaires coutumiers et les "immigrés", le facilitateur prend soin d'agir avec diplomatie concernant l'utilisation des cartes pour résoudre lesdits conflits, de sorte qu'il n'en génère pas de nouveaux ou n'exacerbe pas ceux existants.

FIG.5 RAPPORT CARTOGRAPHIQUE DU VILLAGE



LA LOCALISATION:

SITES	LATITUDE	LONGITUDE	ELEVATION	ALTITUDE	AZIMUT	VISIBILITÉ
LE VILLAGE	5°21'46.27"N	3°59'22.22"O	71m	271m	210°N	L.O.S.
SITE SACRÉ	5°19'24.67"N	4°0'12.46"O	71m	271m	180°N	L.O.S.
CAMPMENT DE CHASSE	5°19'15.58"N	4°0'54.62"O	35m	350m	L.O.S.	



INFRASTRUCTURES:

TERRAIN DE FOOTBALL
LIEU DE STOCKAGE DE LA COMMUNAUTÉ
CENTRE COMMUNAUTAIRE



ACTIVITÉS CULTURELLES:

CROYANCES CULTURELLES TRADITIONNELLES



ÉDUCATION::

NOMBRE DE CLASSES ____
NOMBRE D'ENSEIGNANTS ____
NOMBRE D'ÉLÈVES ____



HEALTH:

NOMBRE DE LIT ____
NOMBRE DE DOCTEURS ____
NOMBRE D'INFIRMIÈRES ____
NOMBRE DE PATIENTS PAR MOIS ____
LES PRINCIPALES RAISONS DES VISITES ____



RÉGIME FONCIER COMMUNAUTAIRE:

NOM DES CLANS ____
COMMENT LA TERRE EST GÉRÉE
ENTRE LES CLANS



LES MOYENS DE SUBSISTANCE:

CHASSE ____
COLLECTE ____
AGRICULTURE ____
LES CROYANCES TRADITIONNELLES ET
LIENS AVEC LES MOYENS DE SUBSISTANCE



ÉTAPE 3: FORMATION DES CARTOGRAFES COMMUNAUTAIRES

OBJECTIF:

Former les représentants sélectionnés par la communauté (ou toute la communauté) pour cartographier leurs terres coutumières et leur utilisation des ressources.

PROCESSUS:

- La formation se déroule dans le village (dans une salle de classe de l'école du village, par exemple).
- Elle dure un minimum de trois jours et se compose des sessions spécifiques suivante :
 1. Les bases de la cartographie (Qu'est-ce qu'une carte? Les éléments de la carte : titre, légende, orientation, échelle, etc. ; le rôle et l'importance des cartes)
 2. Lire et comprendre une carte (il est important d'apporter plusieurs copies de différents types de cartes)
 3. Les étapes de réalisation de la carte communautaire (au sol, sur papier et sur ordinateur)
 4. Les utilisations possibles d'une carte
 5. La manipulation de l'équipement de cartographie (GPS ou tablettes, carnet de collecte)
 6. Exercices pratiques de collecte des données
 7. Préparatifs et logistique en vue de collecter les données en forêt

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- L'ébauche d'une carte communautaire indiquant clairement l'itinéraire à suivre par chaque équipe de cartographes locaux.
- Une équipe de cartographes communautaires est en mesure d'utiliser la tablette GPS pour recueillir des données géo-référencées sur l'occupation et l'utilisation coutumière des terres et des ressources, et peut poursuivre les discussions avec la communauté sur les utilisations possibles de la carte (après le départ des facilitateurs).
- Un rapport sur la formation des cartographes communautaires est intégré dans le premier jet de monographie du village.



ÉTAPE 4 : COLLECTE DES DONNÉES

OBJECTIF:

Recueillir des données géo-référencées sur le terrain pour permettre la réalisation d'une carte participative.

PROCESSUS:

La collecte des données, initiée en phase de prospection, continue pendant que les cartographes locaux sont formés et que les données GPS sont enregistrées en forêt. Le tout se termine lorsque la carte est validée par la communauté.



LA CARTE COMMUNAUTAIRE EST COMPOSÉE DES DONNÉES PROVENANT DE QUATRE SOURCES:

1. Les données cartographiques officielles, lorsque celles-ci existent et sont considérées comme raisonnablement fiables (un technicien SIG doit les traiter au préalable en vue de leur exploitation éventuelle).

2. LA CARTE AU SOL

- Identification collective des éléments à inclure dans la carte (zones de chasse, de pêche, de cueillette, rivières, etc.).
- Choix d'un symbole pour chaque élément identifié (une feuille pour indiquer un camp de chasse ou du manioc en poudre pour tracer une route, par exemple).
- La réalisation d'une carte au sol part des caractéristiques les plus remarquables telles que la route principale du village, ou la rivière près du village.
- Avec l'aide des facilitateurs, les membres de la communauté sont invités à tracer les pistes qu'ils

empruntent pour lever les pièges, pêcher, cueillir les végétaux, travailler aux champs ou se rendre à leurs lieux de pratiques culturelles et cultuelles, etc. Ce processus se fait progressivement; les éléments les plus subtils s'ajoutent plus tard, lorsque les participants ont acquis une compréhension de ce qu'ils font et pris confiance en eux.

- Une fois la carte au sol finalisée, un ou plusieurs membres de la communauté la reporte sur papier, avec le concours des facilitateurs, et de préférence sur grand format (format A1). La carte sur papier est ensuite soumise à tous les membres de la communauté pour être revue, et les modifications y sont apportées en conséquence.

3. LES DONNÉES COLLECTÉES SUR LE TERRAIN À L'AIDE DE TABLETTES GPS:

- Utilisation de tablettes avec GPS intégré et de symboles spécifiques pour la collecte des données. Les cartographes locaux peuvent compléter la liste des attributs une fois sur le terrain (voir constitution de la liste d'attributs dans la section 1.5 Données recueillies lors du processus de cartographie).
- Organisation des équipes de cartographes communautaires : elles se composent généralement d'au moins deux personnes, l'une responsable de la tablette GPS et l'autre de la logistique et du transport de l'équipement sur le terrain.
- Avant l'excursion sur le terrain, le facilitateur doit s'assurer que les équipes disposent de l'équipement nécessaire (tablette GPS, batterie portable, machettes, rations alimentaires, etc.) dont elles ont besoin pour la durée prévue du séjour en forêt, qui peut aller jusqu'à 10 jours dans certains cas.
- Si la communauté est d'accord, les facilitateurs peuvent accompagner les équipes de cartographes communautaires sur le terrain. Mais, généralement, ils restent au village pour continuer la collecte des données initiée en phase de prospection, et préparer la validation de la carte.

4. LES DONNÉES RECUEILLIES DURANT LA VALIDATION

Les données sur l'histoire du village, les moyens de subsistance, l'éducation, la santé et les perspectives de la communauté, couplées à la carte finale, sont essentielles au soutien des revendications de la communauté concernant leurs terres et leurs ressources.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- L'occupation et l'utilisation coutumière des terres et des ressources par les communautés sont visibles sur une esquisse de carte sur papier, et des données GPS sont prêtes à être traitées.
- La monographie du village est enrichie avec des informations supplémentaires.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES

Les communautés doivent-elles être dédommagées financièrement pour leur participation ?

RFUK et ses partenaires ne paient pas les communautés pour leur implication dans les projets de cartographie participative, car ces processus et ses partenaires leur appartiennent, notamment en vue d'exprimer leurs revendications et intérêts.

Toutefois, une contribution financière peut être envisagée pour compenser la perte de temps subie par les cartographes locaux lors de la collecte de données en forêt. Par exemple, le temps perdu pour la chasse à l'occasion du travail de terrain peut être compensé par un soutien alimentaire aux familles des cartographes communautaires ou par le paiement d'un montant symbolique aux cartographes locaux durant la période passée en forêt. La provision de repas pour les membres de la communauté lors des ateliers en groupe doit également être prise en charge.



ÉTAPE 5 : TRANSFERT DES DONNÉES ET VÉRIFICATION



OBJECTIF:

- Transférer toutes les données géo-référencées couvrant l'ensemble des terres communautaires traditionnelles sur un ordinateur.
- Continuer à solliciter le CLIP concernant les données recueillies.

PROCESSUS:

- Dès que les équipes de cartographes communautaires sont de retour au village, le technicien SIG télécharge les données GPS collectées sur l'ordinateur. Ce transfert est fait immédiatement afin d'éviter toute perte de données.
- Les différentes couches de données collectées sur les tablettes GPS sont fusionnées sur ordinateur grâce à l'application QGIS (outil de fusion).
- Les facilitateurs travaillent ensuite avec les cartographes communautaires pour vérifier si les informations ont été correctement intégrées.
- La liste d'attributs pour chaque couche de carte communautaire est complétée avec les

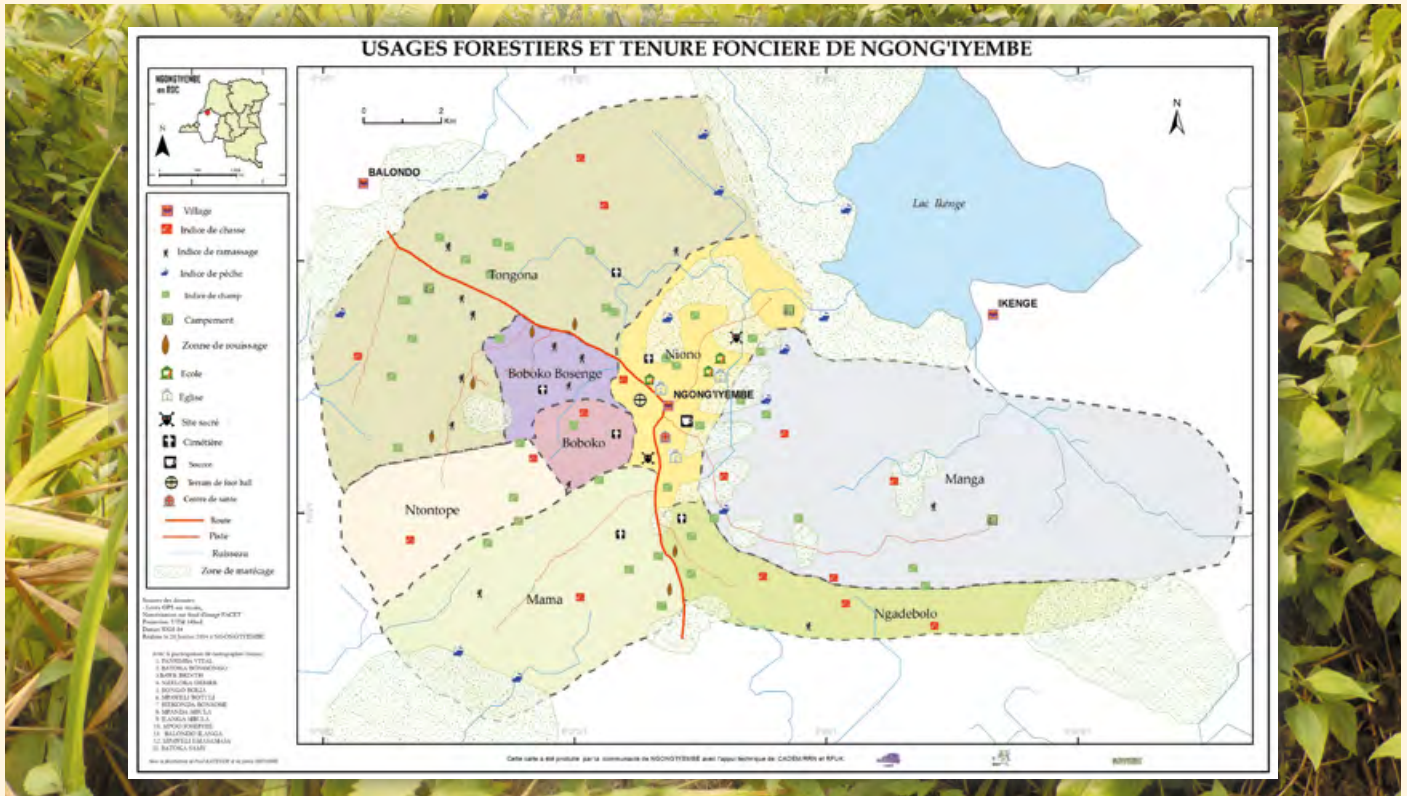
informations pertinentes, grâce au concours des cartographes locaux.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- Les données de terrain sont téléchargées sur ordinateur et groupées par couches spécifiques.
- La liste d'attributs pour chaque couche de données est complétée avec les informations pertinentes.
- Un premier jet de carte numérique géo-référencée est réalisé.



ÉTAPE 6 : RÉALISATION D'UN PREMIER JET COMPLET DE CARTE COMMUNAUTAIRE



OBJECTIF:

Réaliser une carte communautaire géo-référencée.

PROCESSUS:

Les données vérifiées sont transférées sur les cartes officielles et traitées avec le logiciel QGIS qui vérifie la précision ou la projection des données.

Le technicien SIG travaille avec les cartographes locaux pour vérifier l'exactitude des données, ce qui permet à la communauté de mieux s'approprier la carte réalisée.

Après le travail avec les cartographes locaux, le technicien SIG met en page la carte communautaire, en y incluant:

- Le titre
- Le cadre
- La légende
- L'orientation
- L'échelle (numérique et graphique)
- Les noms des cartographes locaux et le logo des organisations de soutien.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- Un deuxième jet de carte géo-référencée est réalisé sur ordinateur.
- Des exemplaires sont imprimés pour la phase de validation.



ÉTAPE 7: VALIDATION



OBJECTIF:

- Permettre à toute la communauté de valider la carte.
- Aider à identifier et, si possible, à résoudre les conflits entre communautés voisines.

PROCESSUS:

Valider la carte participative est une étape cruciale. Il est important que la carte soit jugée fidèle par tout le village et les villages voisins, surtout concernant la délimitation des territoires, afin d'éviter tout conflit.

La validation s'effectue à trois niveaux :

1. VALIDATION AVEC LES CARTOGAPHES COMMUNAUTAIRES

Les données recueillies sont comparées avec les données de l'esquisse de la carte communautaire. Il se peut que, par exemple, certains territoires coutumiers n'aient pas été couverts, auquel cas une mission supplémentaire en forêt doit être organisée.

2. DISTRIBUTION AUX CARTOGAPHES LOCAUX POUR VÉRIFICATION

Les cartographes communautaires présentent le projet de carte à la communauté pour s'assurer que tous comprennent la carte, pour recueillir et préparer des suggestions et pour sonder le niveau

de validation de la communauté. Dans le cas des communautés mixtes, les facilitateurs travaillent d'abord auprès de chaque groupe ethnique, puis avec la communauté réunie.

3. VALIDATION PAR LA COMMUNAUTÉ

C'est une étape très importante pour encourager toute la communauté à s'approprier la carte. D'abord, l'équipe de facilitation imprime des exemplaires de la carte validée par les cartographes communautaires, ainsi qu'une liste des symboles utilisés dans la légende, et des indications concernant la validation (comment interpréter les symboles, ou comment ajouter ou modifier des informations figurant sur la carte, par exemple). Avec tout l'équipement nécessaire (vidéo projecteur, par exemple), l'équipe de facilitateurs présente la carte à la communauté en constituant différents groupes en vue de la validation (bantous, autochtones, immigrés, hommes, femmes, chasseurs, pêcheurs, etc.), qui se réuniront de nouveau plus tard.



LES ÉQUIPES DE FACILITATION:

- Projettent la carte à l'ensemble de la communauté (souvent de nuit, sur un drap blanc étendu sur un mur, par exemple).
- Sollicitent chaque groupe au sujet des erreurs à corriger.
- Sollicitent chaque groupe au sujet des informations à ajouter.
- Organisent la compilation des travaux des différents groupes.
- Discutent de la propriété intellectuelle de cartes et de la manière de les utiliser.
- Font en sorte, lorsque cela est possible, que le compte rendu des réunions de validation soient dûment signées par le chef du village ou la (ou les) autorité(s) reconnue(s) du village.
- Rencontrent d'abord, dans le cas des communautés mixtes ou communautés avec "immigrés", les différents groupes individuellement, avant de réunir l'ensemble de la communauté.
- Impriment et donnent à la communauté un exemplaire de la carte finale sur papier A4.

4. DISCUSSIONS SUR L'UTILISATION DES CARTES

Les stratégies de plaidoyer communautaire sont abordées plus précisément au cours des discussions sur les étapes suivantes du processus, notamment l'utilisation des cartes réalisées et, dans certains cas, les stratégies accompagnant la présentation des cartes aux acteurs externes, autorités locales et nationales.

Toutes les données des communautés figurant sur la carte doivent être considérées comme la propriété intellectuelle des communautés. La carte peut contenir des informations sensibles (sites sacrés, par exemple) que les communautés souhaitent éventuellement ne pas divulguer à certains acteurs. Il revient à la communauté de décider qui peut utiliser la carte et dans quelles conditions. Cela vaut également pour l'autorisation d'utiliser les données dans MappingForRights.org. De façon générale, la communauté discute et décide du contenu de la carte qui:

- Ne doit pas être rendu public.
- Peut être rendu public suivant certaines conditions.
- Peut être rendu public sans restriction.

5. VALIDATION ENTRE COMMUNAUTÉS VOISINES

Cette étape est également très importante car elle aborde la question des « limites » entre les territoires des communautés, mais aussi la question des zones d'activités propres à un clan ou partagées par plusieurs communautés.

La validation se fait avec les principaux représentants de chaque village, essentiellement les cartographes locaux, les chefs de clan (s'ils ne sont pas désignés comme cartographes locaux), les chefs de village, les autorités traditionnelles (telles que les « chefs de terre »), et toute personne référente d'importance, ayant une bonne connaissance des délimitations entre les terres et zones d'activités communautaires. Si un conflit latent existe concernant les limites de territoire ou l'utilisation des ressources, il peut être nécessaire d'impliquer d'autres autorités (par exemple, les « chefs de groupement » en RDC).

Le processus de validation entre communautés voisines est similaire à celui expliqué ci-dessus pour la validation par la communauté. Dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir un accord entre les communautés sur les limites des territoires coutumiers qui se superposent. Les facilitateurs peuvent organiser des réunions supplémentaires ou s'appuyer sur les autorités administratives et judiciaires pour arbitrer ou trancher le conflit. Les facilitateurs documentent alors le processus et transmettent leurs rapports aux autorités ou institutions pouvant contribuer à résoudre le différend.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

Une fois les cartes validées entre communautés voisines, plusieurs copies sont imprimées et plastifiées (au format A1) dans les bureaux des ONG locales, avant d'être données aux communautés. La carte finale montre les zones communautaires sujettes à discussion et les délimitations acceptées par les communautés voisines.



ÉTAPE 8 : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS DANS L'UTILISATION DE LEURS CARTES

OBJECTIF:

Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à soutenir les communautés dans l'utilisation de leurs cartes.

PROCESSUS:

Une compréhension générale des problèmes spécifiques rencontrés par la communauté, et des manières dont la cartographie peut aider à résoudre ceux-ci, aura été acquise lors des phases précédentes. En général, les difficultés auxquelles les communautés sont confrontées concernant l'accès, le contrôle et l'utilisation des terres et des ressources, se clarifient durant l'étape de cartographie elle-même, avant de déboucher progressivement sur une série de discussions, d'échanges et d'ateliers auprès des populations locales, en vue d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour répondre aux questions soulevées.



LES FACILITATEURS ABORDENT DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES, ET IDENTIFIENT NOTAMMENT:

1. Le ou les problème(s) en détail, concernant les ressources foncières et forestières.
2. Les différents acteurs d'importance, et leur façon d'interagir avec les communautés.
3. Le cadre juridique relatif à ces questions.
4. Le ou les objectif(s) que la communauté peut poursuivre grâce aux cartes participatives.
5. Les ressources nécessaires pour atteindre les résultats souhaités.
6. Les responsables du suivi au sein de la communauté.
7. Les modes de représentation et les processus décisionnels, surtout lors des rencontres et échanges avec les acteurs externes.

Le processus commence avec toute la communauté, qui choisit elle-même ses représentants responsables de la mise en œuvre du plan d'action (certains sont responsables des travaux techniques, d'autres représentent la communauté aux réunions et forums). Pour aider la communauté à faire le bon choix, le profil de chaque représentant est discuté. Il faut s'assurer que les différentes composantes démographiques et ethniques soient représentées. Par exemple, dans le cas d'une communauté mixte, un représentant pour chaque groupe ethnique doit faire partie de l'équipe de plaidoyer. Une bonne répartition homme-femme et entre différentes générations importe également.

LE REPRÉSENTANT COMMUNAUTAIRE IDÉAL EST UNE PERSONNE:

- Reconnue de son clan au sein d'une communauté, ou de son groupe ethnique au sein d'une communauté mixte.
- Disposée à accorder la priorité aux intérêts de la communauté.
- Qui peut voyager et participer aux réunions.
- Qui a la volonté de défendre les droits des communautés.

LES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES REÇOIVENT UNE OU DES FORMATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) PAR LES ONG LOCALES PARTENAIRES NOTAMMENT SUR:

- La préparation d'une réunion multipartite.
- Comment donner une présentation PowerPoint
- Comment négocier avec un acteur externe, comme une compagnie forestière ou agricole, ou une organisation de conservation.
- Les différentes techniques de plaidoyer et comment les mettre en œuvre.

Le temps nécessaire pour développer et mettre en œuvre un plan de plaidoyer dépend de l'urgence et de la complexité du problème en question, des informations nécessaires et de l'approche choisie. Dans tous les cas, il est important que les équipes de facilitation et les ONG locales qui soutiennent les communautés élaborent un plan de suivi approprié avec les communautés.

UN PLAN DE PLAIDOYER COMMUNAUTAIRE CONTIENT GÉNÉRALEMENT:

- Une présentation sur les problèmes spécifiques rencontrés par la communauté concernant l'accès, le contrôle et l'utilisation des terres et des ressources forestières.
- Une liste de suggestions d'actions pour remédier aux problèmes identifiés.
- Une présentation sur la communauté, son histoire et ses activités principales.
- Une liste des groupes cibles devant être impliqués dans les actions.
- Une présentation sur les liens de la communauté avec son territoire forestier, et ses connaissances sur la forêt et ses ressources.
- Un planning indicatif du plan d'action.

Dans certains cas, plusieurs communautés confrontées au même problème peuvent s'unir pour élaborer un plan de plaidoyer commun.

RÉSULTATS ET PRODUITS:

- Plans d'action communautaire.
- Ateliers multipartites abordant les problèmes spécifiques soulevés par les communautés.
- Rapports des questions et problèmes abordés, et documentation du processus.
- Déclarations de plaidoyer.

LA CARTOGRAPHIE COMMUNAUTAIRE EN ACTION

- La cartographie participative est un outil puissant pour la visualisation, la défense, la sécurisation et la gestion des terres et des territoires communautaires. Il a été déployé avec succès dans de nombreux cas, par exemple pour réorienter des projets de développement d'infrastructures présentant des risques majeurs pour l'environnement et aider à établir des forêts communautaires. Il est maintenant largement reconnu que la clarification et la sécurisation foncière est essentielle à l'amélioration de la gouvernance forestière, et la cartographie participative peut jouer un rôle important dans les processus de planification et de réforme foncière ou comme base pour assurer le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et canaliser les potentiels bénéfiques des projets de réduction de la déforestation.
- Par exemples, les communautés vivant dans et autour des parcs nationaux et autres aires protégées dans le bassin du Congo utilisent la cartographie participative de leurs terres et ressources traditionnelles comme un outil pour promouvoir leurs droits. Par exemple, en 2010, environ 20 communautés autochtones et bantoues vivant dans la zone du parc national de Mbaéré-Bodingué en République Centrafricaine ont utilisé leurs cartes pour contribuer au développement du plan de gestion du parc. En 2014, des représentants de plus de 50 communautés riveraines de la Réserve Naturelle Tumba Lediima dans l'ouest de la RDC ont exprimé leurs revendications lors de réunions avec les autorités locales et nationales, amenant à une plus large concertation pour améliorer la gestion de la réserve.

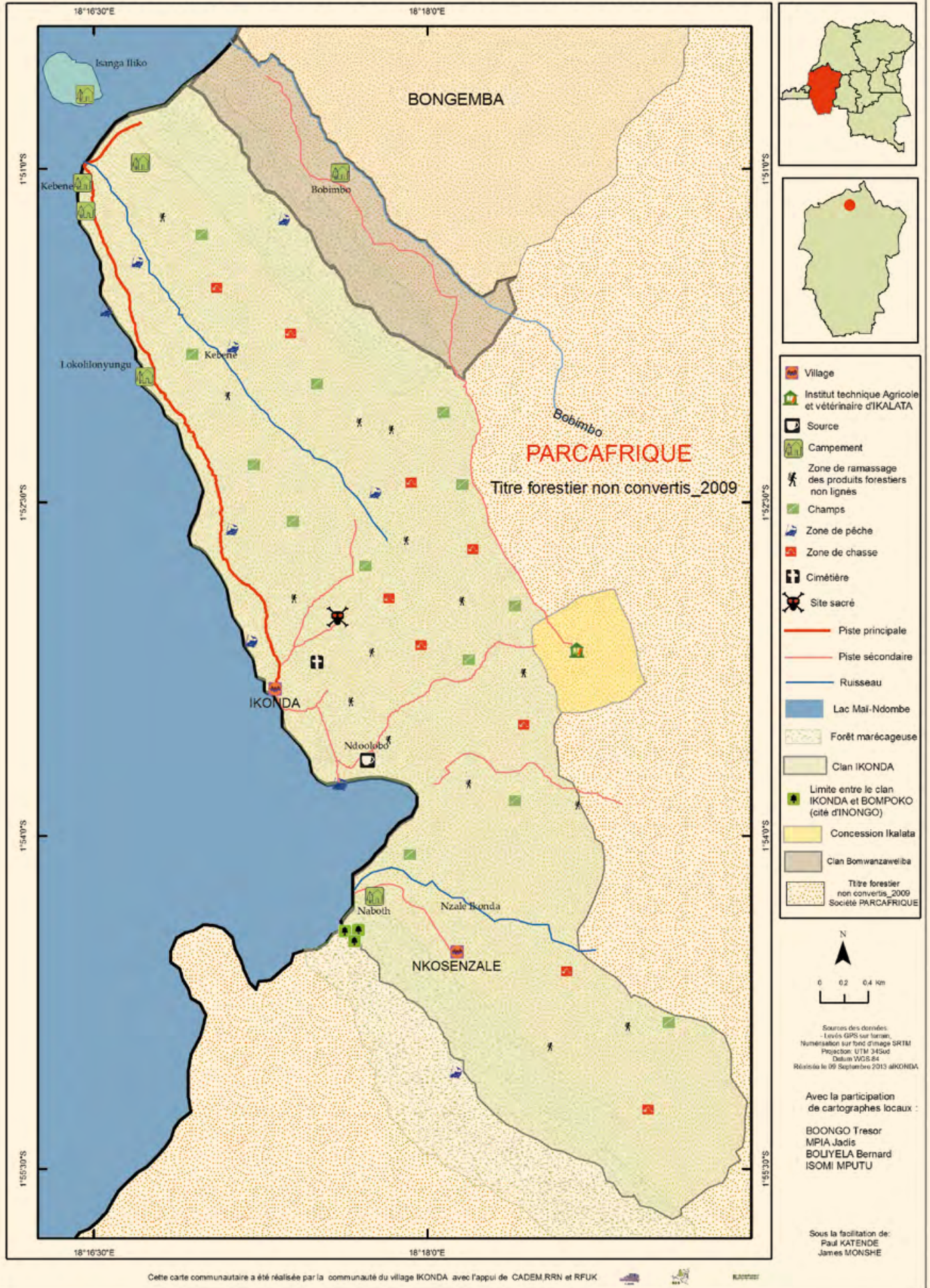
3. CONCLUSION – DÉVELOPPEMENTS EN COURS ET À VENIR



La clarification et la sécurisation des droits fonciers sont de plus en plus reconnus comme étant essentiels à la gestion durable et équitable des forêts. La disponibilité de technologies géo-spatiales, faciles à utiliser, combinée avec l'amélioration de la connectivité (Internet, SMS) ont le potentiel de transformer le rôle des communautés locales dans ces efforts. Le programme MappingForRights vise à renforcer dans ce sens les capacités des communautés, y compris à travers les initiatives en cours ou prévues suivantes:

- Le développement de cartes et bases de données « hors-connexion » permettant aux communautés d'accéder, de modifier et d'utiliser plus facilement les données géo-référencées sur les régimes fonciers, l'utilisation des ressources et les différentes revendications territoriales.
- Le lancement de systèmes de suivi des forêts par les communautés en temps réel qui permettent aux communautés de collecter et de transmettre en temps réel des alertes sur les infractions forestières ou empiètements sur leurs terres traditionnelles, même dans les zones qui ne disposent pas de réseau téléphonique.
- Le test des différentes applications de cette technologie de suivi en temps réel (par exemple pour les projets REDD, le suivi de la faune, les violations des droits de l'homme, etc.) et des complémentarités avec les alertes de surveillance des forêts par satellite.
- Le développement de normes et protocoles de cartographie communautaire afin d'assurer les meilleures pratiques en matière de collecte et de gestion des données.
- L'évaluation de la faisabilité, de la demande et des usages potentiels des technologies et des méthodes développées par MappingForRights dans d'autres régions de forêts tropicales.

CARTE COMMUNAUTAIRE D'USAGES ET DE TENURE FONCIERS DU VILLAGE IKONDA



UN EXEMPLE DE CARTE COMMUNAUTAIRE, RDC

R **RAINFOREST**
FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

MAPPING FOR RIGHTS

233A Kentish Town Road, London NW5 2JT

T: +44 (0)20 7485 0193

E: MappingForRights@rainforestuk.org

www.rainforestfoundationuk.org
www.mappingforrights.org

Registered Charity No. 1138287 | Registered Company No. 7391285

Ce travail est supporté
par UKAid-DFID